

Regrouper l'Ordre et la Compagnie

Ces temps-ci, le contraste est saisissant entre la profession d'avocat et la nôtre. Les avocats ont un vrai projet : créer la grande profession du droit. Ils ont déjà intégré en principe, et sans faire trop de vagues, les avoués et les conseils en propriété industrielle. Ils font maintenant le siège des notaires qui ne veulent pas en entendre parler et qui sont d'ailleurs défendus par la Chancellerie. Quoiqu'il en soit, les avocats ont développé le projet d'acte sous signature juridique, acte signé par ses rédacteurs, qui aurait toutes les vertus de l'acte authentique à l'exception de la force exécutoire. Ils envisagent allègrement l'idée que l'avocat puisse exercer en entreprise et attendent avec impatience les conclusions de la commission Darrois qui doit formuler des propositions pour réformer la profession d'avocat.

De notre côté, rien n'a avancé. Il est clair que la majorité actuelle n'a aucune stratégie pour faire émerger une grande profession du chiffre et qu'elle a même fait le contraire de ce qu'il fallait. En effet, lorsqu'on veut regrouper des institutions, il faut d'abord faire en sorte qu'elles partagent les mêmes locaux. Or le Conseil supérieur vient juste d'emménager, il y a à peine deux mois, dans un immeuble dont il a décidé tout seul l'acquisition, puisque la Compagnie nationale dirigée par la même majorité IFEC y était opposée... Cette opération réalisée à un moment où l'immobilier était au plus haut, n'aura de sens que si la Compagnie nationale s'y installe un jour. Mais pour l'instant, nos deux instances nationales s'ignorent, ne partagent aucun projet et n'ont aucune stratégie commune alors que 95% des commissaires aux comptes sont experts-comptables. C'est à n'y rien comprendre !

Avant même d'acquiescer les locaux, si le Conseil supérieur avait voulu préparer le terrain du rapprochement des professions, il aurait dû refondre les cotisations. Il n'est pas pensable qu'on multiplie les cotisations fixes trop lourdes, ce qui pénalise les petits cabinets et en particulier les créations. Est-il normal qu'une EURL ayant une activité mixte d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, supporte quatre cotisations fixes ? Par ailleurs, on ne peut pas avoir des cotisations proportionnelles sur l'effectif à l'Ordre et sur le chiffre d'affaires à la Compagnie. C'est totalement incohérent et les collaborateurs affectés aux missions de commissariat aux comptes sont taxés deux fois. Rien n'a été entrepris pour corriger ces aberrations évidentes. Au contraire, la majorité en place a toujours défendu notre système actuel de cotisations qu'elle présente comme le meilleur possible...

Nous devons mettre fin à ce gâchis tragique et scandaleux de nos cotisations et de nos énergies. Réunir en un même lieu les deux institutions nationales est la condition évidente pour mettre en commun des moyens tels que la formation, les services généraux, la communication, l'international. Le rapprochement permettra à notre profession de créer des synergies et d'être mieux défendue. Le feuilleton de la LME nous a démontré que notre profession n'était pas écoutée et qu'il nous fallait pour cela créer la grande profession du Chiffre.



Au premier rang autour de Bernard Lelarge : à gauche Agnès Bricard et à droite Françoise Berthon. Au second rang de gauche à droite : Stéphane Cohen, Catherine Hanser et Michel Bohdanowicz

QUESTIONS SUR LE RAPPROCHEMENT

Le rapprochement des deux professions ne risque-t-il pas d'entraîner une certaine confusion entre elles au moment même où l'on ne cesse d'affirmer l'incompatibilité du conseil et de l'audit ?

Pas du tout. Prenez deux professions qui sont totalement incompatibles entre elles comme les administrateurs et les mandataires judiciaires, toutes deux issues de l'ancienne profession de syndic. Cela ne les empêche pas d'être réunies au sein d'un même conseil national, d'utiliser les mêmes services administratifs, d'avoir le même institut de formation. On ne voit pas pourquoi il n'en serait pas de même chez nous alors que notre incompatibilité n'est que relative. La grande majorité d'entre nous exerce les deux activités et c'est d'ailleurs une condition pour que notre profession se renouvelle. En effet, il est pratiquement impossible pour un jeune de s'installer uniquement en tant que commissaire aux comptes. Cette mixité que nous avons pour la plupart dans nos cabinets, nous devons la retrouver dans notre représentation.

Mais l'Ordre a pour tutelle Bercy et la Compagnie est contrôlée par le ministère de la Justice. Ca ne facilite pas le rapprochement !

Sans doute, mais il est temps de clarifier les choses. Le commissariat aux comptes est-il une profession juridique ? On a vu avec la LME qu'avoir deux ministères protecteurs ne nous a pas apporté grand-chose. Une grande profession serait plus indépendante et plus respectée.



En Direct

La vie *honteuse* d'un expert-comptable de base

Julien Tokarz



Comme tous les matins quand j'arrive au bureau, j'ouvre ma boîte mail et comme tous les matins je reçois un mail de l'Ordre régional me proposant un nouvel outil qui va m'aider dans ma vie.

Quel bonheur, mon président pense à moi et en plus il veut m'aider. Je le sais parce que j'ai une belle photo de lui, où il m'explique tout comment il faut faire pour être meilleur et même comment aller encore plus loin !!! Mais, alors que je relis plusieurs fois le mail parce que je ne comprends pas tout, le malheur s'abat sur moi : un client m'appelle pour une situation très urgente !! Honteusement, je décide de remettre à plus tard cette lecture passionnante pour m'occuper de mon dossier.

Regrettant mon acte impardonnable, je décide d'y revenir un peu plus tard et je me rends compte que ma boîte mail est remplie d'outils du conseil régional qui ne sont même pas lus. Quelle ingratitude, mon président qui travaille si dur pour m'offrir le fruit de ses réflexions les plus profondes et moi qui au lieu de boire ses pensées, m'esquive pour misérablement gagner ma vie !!

Pour me rattraper de mes erreurs, je décide d'aller à l'assemblée de l'Ordre régional où notre président nous explique qu'il a donné pour 140 € d'outils pour chaque confrère en 2007 : quelle générosité !!

Mais en sortant je discute avec un confrère rebelle et d'une grande intelligence qui en substance me dit ceci :



Ce serait parfait si l'on pouvait diminuer mes cotisations de l'Ordre du montant de ces cadeaux que je n'ai pas demandés et auxquels je serais bien sûr prêt à renoncer. Je sais encore m'acheter moi-même la documentation dont j'ai vraiment besoin, et ne vois guère l'intérêt de transformer une partie de mes cotisations en achats forcés pour écouler les stocks d'ECM et autres entités liées. Mais peut-être la valeur de ces outils serait-elle dans la photo de notre président qui les accompagne ?



Cette vivacité d'esprit me met la puce à l'oreille : ces outils ne serviraient-ils à rien d'autre qu'à gaspiller notre argent et promouvoir ceux qui les éditent ? Pour en avoir le cœur net, j'interroge plusieurs confrères et je m'aperçois qu'ils font tous comme moi. Ouf, ma conscience est soulagée, je ne suis pas unique !!

RÉDUIRE LES CHARGES DU CONSEIL RÉGIONAL, C'EST POSSIBLE ! Comment faire ?

- ➔ Mettre fin à la communication bling-bling et aux cadeaux imposés aux consœurs et confrères avec la photo du président (140 € par an par membre de l'Ordre !)
- ➔ Supprimer certaines manifestations inutiles et coûteuses à l'origine de déficits de 200 à 300 K€ par an.
- ➔ Regrouper l'Ordre et la Compagnie dans les mêmes locaux de façon à mettre en commun les salles de réunion et le personnel administratif et améliorer les services.



Interview de Gérard LEGROS
Vice Président de la Compagnie Régionale de Paris
Chargé de la Défense Confrères

Que faire pour la DÉFENSE des consœurs et confrères ?

A la Compagnie, nous avons créé, en 2000, un poste de vice-président chargé de coordonner toutes les actions développées dans le cadre de la défense des commissaires aux comptes. Nous souhaitons réaliser la même chose à l'Ordre puisque la région parisienne compte le plus grand nombre de mises en cause au niveau national.

Nous souhaitons activer le numéro vert en sensibilisant les permanents, les élus et l'ensemble de nos consœurs et confrères : 0800 39 49 59.

Nous souhaitons qu'une équipe d'avocats spécialisés apporte une aide en amont lors d'une

mise en cause de responsabilité civile ou pénale, ou en cas de garde à vue ou de perquisition. Des techniciens spécialistes des relations avec le Parquet et la Brigade Financière apporteront un suivi personnalisé dès qu'une consœur ou un confrère sera inquiété.

Bien entendu, ces dispositifs seront totalement gratuits. Ils ont déjà porté leurs fruits au sein de plusieurs Compagnies de commissaires aux comptes et leur efficacité n'est plus à démontrer.

Il est également indispensable de prévoir au sein des instances de l'Ordre, une coordination,

une comparaison et une harmonisation entre les différents contrats proposés par les compagnies d'assurance. Chacun sait que l'assurance n'est pas mutualisée et que chacun peut choisir un régime différent.

- Sommes-nous tous bien assurés ?
 - Avons-nous tous les mêmes garanties ?
 - Payons-nous tous les mêmes primes ?
- Autant de questions que nous nous sommes posés sans obtenir de réponse !

Nous nous engageons, si nous sommes élus, à mettre en place ce dispositif et à mener une étude complète sur la question primordiale pour notre profession de l'assurance responsabilité civile et pénale et ce, dès la mise en place du prochain conseil régional.

**NOUS L'AVONS FAIT
NOUS VOULONS LE REFAIRE**

INFLUENCE DE NOTRE PROFESSION : Pourquoi et comment la renforcer ?

La profession manquerait-elle d'influence ? Les récentes évolutions liées au visa fiscal et au commissariat aux comptes dans les SAS ont révélé de sérieuses carences. Concernant cette dernière affaire, on a pu entendre un ministre déplorer n'avoir eu de contact avec la profession que par voie de presse interposée, tandis que le président de l'institution visée déclarait sans nuance et devant un parterre de 600 consœurs et confrères ce même ministre infréquentable ! En termes de dialogue et d'influence, on a vu mieux... Un véritable fiasco !

Ceci alors que les pouvoirs publics ont de plus en plus besoin de s'appuyer sur la société civile pour recueillir les informations nécessaires à leur action.

C'est par ce biais que la profession détient un potentiel incomparable et inexploité. En effet, nous collectons pour le compte des diverses administrations toutes sortes de déclarations que nous contribuons à fiabiliser et transmettre. Si nous parvenions collectivement à télédéclarer en concentrant nos flux sur le portail de la profession (Jedeclare.com), nous disposerions d'un outil incomparable pour fournir, quasi instantanément et à intervalle régulier, les statistiques, secteur par secteur, qu'attendent les pouvoirs publics et surtout nos clients !

Voilà les moyens d'entretenir un contact régulier et constructif avec les pouvoirs publics et les représentants des entreprises. Un contact beaucoup plus efficace que celui consistant à agir en réaction et au coup par coup, au gré des projets gouvernementaux concernant la profession.

Pour ce faire, la prochaine majorité qui sera élue au Conseil supérieur devra se donner les moyens de convaincre l'ensemble de la profession de la nécessité d'utiliser le portail Jedeclare.com.

Compte tenu des sujets majeurs qui se profilent, il ne nous reste que peu de temps pour réussir et c'est pourquoi chaque vote est important.



CHANGER LES COTISATIONS À L'ORDRE POUR PRÉPARER LE RAPPROCHEMENT DES DEUX PROFESSIONS

- Critiquer les cotisations ou promettre de les baisser, c'est bien sûr un exercice de style en période électorale. Mais il faut bien convenir qu'il n'y a pas de quoi s'extasier devant notre système de cotisations.
- La cotisation à l'Ordre recèle des défauts majeurs : la cotisation fixe est trop lourde et frappe déraisonnablement ceux qui exercent en société. Quant à la cotisation proportionnelle sur les effectifs, elle n'obéit à aucune logique.
- **La cotisation fixe est trop lourde** (environ 800 €) parce que la plupart d'entre nous exerçons en société avec une double activité, expertise comptable et commissariat aux comptes. Les cotisations fixes se multiplient. Un jeune confrère reprenant une activité au sein d'une société inscrite à l'Ordre et à la Compagnie et créant une petite holding doit acquitter **six cotisations fixes**, trois à l'Ordre, trois à la Compagnie, en tant que personne physique et en tant que personne morale. Ce n'est pas équitable et cela s'assimile à une vraie punition car ce n'est pas parce qu'on est en société qu'on bénéficie de plus de services de l'Ordre. Il y a de quoi décourager les jeunes à s'installer.
- **La cotisation proportionnelle est archaïque.** C'est une cotisation proportionnelle sur les effectifs, les temps partiels étant retenus au prorata, à laquelle échappent les experts-comptables et les stagiaires, car ils supportent déjà une cotisation fixe, et les aides-comptables dont le coefficient ne dépasse pas 200 ainsi que le personnel d'entretien. Personne n'a jamais su pourquoi on devait cotiser pour un(e) secrétaire mais pas pour un (e) aide-comptable. Personne n'a pu dire pourquoi on cotise autant pour un assistant débutant que pour un diplômé d'expertise comptable non inscrit qui est facturé cinq fois plus cher. **La cotisation ne tient pas compte de la valeur ajoutée.**
- Le seul moyen de mettre fin à l'incohérence des cotisations entre l'Ordre et la Compagnie est de tout baser sur l'activité et de retenir pour l'Ordre le chiffre d'affaires hors commissariat aux comptes et expertise judiciaire et net de rétrocession, afin d'éviter toute double cotisation.
- Comme la cotisation proportionnelle ne concerne pas aujourd'hui les experts-comptables, il faut réduire considérablement la cotisation fixe. Enfin, pour continuer à encourager l'emploi de stagiaires qui sont l'avenir de la profession, il faudra aménager **une réduction de cotisation par stagiaire.**

➤ Bien entendu, le changement de système ne doit pas entraîner une augmentation de la masse des cotisations qui doit au contraire diminuer. Mais il faut des cotisations plus justes, plus équitables et mettre fin à des scandales tels que la multiplication des cotisations fixes. Il faut que la gestion de l'institution ait été extraordinairement conservatrice pour avoir refusé de seulement étudier cette question. Sauf à pressentir que remettre en cause le système des cotisations l'amènerait à suivre une sévère cure d'amaigrissement...

En Direct

51, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS
Tél. : 01 47 42 08 60 - Fax. : 01 47 42 37 43
E-mail : contact@experts-comptables-fr.org
Site web : www.experts-comptables-fr.org
Réalisation : ECF

Pour asseoir en toute sécurité vos missions sociales

Reposez-vous sur nous !

Souplesse

Des logiciels d'aide à la décision pour chaque thème de formation.

Maintien

Un conseiller certifié à vos côtés.

Confort

Une base documentaire à votre disposition (*classeur, site Internet, Lettre d'information*).

Appui

Des formations techniques et commerciales personnalisées, des ateliers et des séminaires.



Assise

Des outils de détection de missions sociales (*V.Experts*) et de communication.

[Social-Club]
Une question d'avenir

